

Le prix du grand panier est à 16.50 euros. Ou moins et sera agrémenté par ½ nanteau ou une part de tome en plus du panier moyen.

Possibilité de fromages au lait de chèvres pour les AMAP sans producteur de chèvres car Catherine élève maintenant quelques biquettes.

5. Modalités de paiement

2 ou 4 chèques deEuros pour livraisons libellés à l'ordre de « Catherine JOUBERT » et remis à la signature du contrat. (Merci d'inscrire votre nom au dos des chèques si ceux-ci ne sont pas à votre nom.)

	Banque et n° du chèque	Montant
Chèque 1		
Chèque 2		
Chèque 3		
Chèque 4		

Fait à, le

A remplir en 2 exemplaires

Signature de l'adhérent

Signature du producteur

NOM	PRENOM	PANIER 9,50€	PANIER 16,50€	YAOURT X1,10€ pce	FAISSELLE 3,9	TOTAL

option 1 : Paiement par 4 chèques

option 2 : Paiement par 2 chèques

AMAP

CONTRAT D'ENGAGEMENT PRODUITS LAITIERS BREBIS - ANNEE 2016

Entre : Catherine JOUBERT
Bergerie Fontaine Clairette
Route des Ricordeaux
77710 NANTEAU SUR LUNAIN
06 77 39 46 81 / 01 64 29 66 98
Bergerie.clairrettemail.com

et l'adhérent
Nom, Prénom :
.....
Adresse :
.....
Tel :

1. Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Ile de France : <http://amap-idf.org/>), à savoir :

Engagements de l'adhérent

- Pré financer la production
- Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances...) aux distributions
- Se rendre au moins une fois pendant la saison afin de prendre la mesure du travail effectué

Engagement du producteur partenaire

- Livrer tous les 15 jours des produits de qualité, frais et de saison, de sa ferme
- Etre présent ou représenté aux distributions
- Donner régulièrement des nouvelles de l'élevage et de sa production, et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement
- Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

Engagements communs

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs...) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique.

2. Distribution et durée du contrat

Les paniers seront livrés et seront conservés dans une glacière avec bouteilles de glace pour le maintenir au froid dans un local de l'association ou livré par Michel. Ils seront distribués sur place

le jeudi, une semaine sur 2, de 18h45 à 19h45.

3. Composition du panier

- La diversité de distribution sera respectée autant que faire se peut par Catherine Joubert, diversité tenant compte des changements climatiques et saisonniers, des quantités de lait, et de la belle humeur de ses brebis !

- Panier « fromages » : faisselle (3,90€ pièce), Paley (3,90€ pièce), crottin (3.30€ pièce), crottin aux herbes (3,50€ pièce), Brebizou (3,20€ pièce), Brebicou (1,20€ pièce), Tome (31€ le kg), Nanteau (14€ pièce, 7.00€ le demi).

- A partir de Septembre les paniers seront composés exclusivement de Tome et de Nanteau. Jusqu'à début novembre reprise en mars .A notre grand regret les brebis de notre bergère ne donnent plus de lait il va falloir être patient.

4. Prix du panier et modalités de règlement

Le prix moyen du panier fromage est de 9,50 euros. Ou moins